RAPPORT N° 2021/138/CP

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 AVRIL 2021

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

EUROP'ACT - PRUGRAMMA NAZIUNALE DI ASSISTENZA TECNICA INTERFONDI

EUROP'ACT - PROGRAMME NATIONAL D'ASSISTANCE TECHNIQUE INTERFONDS

COMMISSION(S) COMPETENTE(S): Commission des Affaires Européennes et de la Coopération

Commission des Finances et de la Fiscalité



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse, dans ses fonctions d'Autorité Nationale du programme INTERREG Italie-France Maritime 2014-2020, a la possibilité d'obtenir des financements FEDER dans le cadre du programme national d'assistance technique EUROP'ACT, dont les aides sont destinées à soutenir les autorités de gestion des fonds FESI, et les autorités nationales des programmes de coopération territoriale européenne.

La demande d'aide, dont le projet vous est présenté, permettra de financer les ressources humaines du Pôle Unique de certification dont les agents sont affectés à temps plein au contrôle de 1^{er} niveau des dépenses des bénéficiaires des projets financés dans le cadre du programme INTERREG Marittimo.

Cette demande pourrait être présentée au comité de programmation du 1^{er} juin 2021, pour financer les dépenses allant du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2022.

C'est pourquoi il vous est demandé :

 d'approuver le projet intitulé « MARITTIMO CTE_CORSE », joint en annexe 1, dont le plan de financement s'établit comme suit :

Catégorie de dépenses	Montant €
Dépenses de personnel	378 000,00
Dépenses indirectes sous forme de coûts simplifiés (Forfait sur les dépenses de personnel de la Collectvité de Corse)	56 700,00
TOTAL	434 700,00
FEDER EUROPACT	251 908,65
AUTOFINANCEMENT CDC	182 791,35

- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer tous les actes relatifs à ce projet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.